



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# R G D

Revue Gouvernance et Développement

ISSN : 3005-5326

Economique

Hospitalière

Politique

Territoriale

Universitaire

Genre

Environnementale

Numéro décembre 2023

## **Présentation de la revue**

La **Revue Gouvernance et Développement** est une revue du Programme Thématique de Recherche (PTR) Gouvernance et Développement (GD) du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES). Le PTR-GD a été créé avec onze (11) autres PTR à l'issue de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### **Éditeur**

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

**Tél.** : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

**Fax** : (226) 50 36 85 73

**Email** : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

**Site web** : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

## **Contexte et objectif**

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTR-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des journées scientifiques du CAMES, tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTR) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>èmes</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences CAMES).

Ce projet fut ensuite entériné le 24 Mars 2023 par les membres du bureau du PTR-GD. Ces derniers ont été nommés par le Secrétaire général du CAMES à travers l'arrêté 00003/2019/ CAMES/SG/SS. Avec l'agrandissement du PTR-GD, de nouveaux membres ont progressivement intégrés le bureau qui a, par ailleurs subi, une légère restructuration.

## **Comité Scientifique**

1. **Henri BAH**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
2. **Claver BOUNDJA**, P.T, Université Marien Ngouabi – Philosophie
3. **Doh Ludovic FIE**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
4. **José Edgard GNELE**, P.T, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
5. **Emile Brou KOFFI**, P.T, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
6. **Lazare POAME**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
7. **Gbotta TAYORO**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
8. **Chabi Imorou AZIZOU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
9. **Ladji BAMBA**, M.C, UFHB Cocody – Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon – Géographie urbaine
11. **Pamphile BIYOGHÉ**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon / Université Omar-Bongo – Philosophie morale et politique
12. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
13. **Rodrigue Paulin BONANE**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Philosophie de l'éducation
14. **Lawali DAMBO**, M.C, Université Abdou-Moumouni – Géographie urbaine
15. **Abou DIABAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
16. **Armand Josué DJAH**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
17. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
18. **Adiko Nambou GNAMMON Agnes**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
19. **Florent GOHOUROU**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie de la population
20. **Didier-Charles GOUAMENE**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie urbaine
21. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, M.C, Université Nationale d'Agriculture – Géographie de l'environnement / agro et socio économie
22. **Azizou Chabi IMOROU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
23. **Sanaliou KAMAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements) /prospective territoriale
24. **Bêbê KAMBIRE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de l'environnement
25. **Eric Inespéré KOFFI**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
26. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie et aménagement

27. **Mahamoudou KONATÉ**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Philosophie des sciences physiques
28. **Gilbert KOUASSI**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
29. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de la population
30. **Nakpane LABANTE**, P.T, Université de Lomé – Histoire
31. **Agnélé LASSEY**, M.C, Université de Lomé – Histoire contemporaine
32. **Hilaire Gnazegbo MAZOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Sociologie
33. **Gérard-Marie MESSINA**, M.C, Université de Buea – Sémiologie politique
34. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, M.C, Université de Lomé – Lettres moderne
35. **Abdourahmane Mbade SENE**, M.C, Université Assane-Seck de Ziguinchor – Géographie
36. **Jean Jacques SERI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Histoire Contemporaine
37. **Minimalo Alice SOME / SOMDA**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Ethique, philosophie morale et politique
38. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Sociologie économique
39. **Bilakani TONYEME**, M.C, Université de Lomé – Philosophie et Education
40. **Mamoutou TOURE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
41. **Porna Idriss TRAORÉ**, M.C , Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine/Urbanisme
42. **Marie Richard ZOUHOULA Bi**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie urbaine

## **Comité éditorial et de lecture**

### **Directeur de publication**

Henri BAH: [henribah@ptrgdcomes.org](mailto:henribah@ptrgdcomes.org) , [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### **Directeur de publication adjoint**

Pamphile BIYOGHE: [pamphile@ptrgdcomes.org](mailto:pamphile@ptrgdcomes.org) , [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef**

Sanaliou KAMAGATE: [sanaliou@ptrgdcomes.org](mailto:sanaliou@ptrgdcomes.org) , [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### **Rédacteur en chef adjoint**

Totin VODONNON: [mariustotin@ptrgdcomes.org](mailto:mariustotin@ptrgdcomes.org) , [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### **Secrétariat de la revue**

Contact : (00225) 07 68 59 88 89

Email : [revue@ptrgdcomes.org](mailto:revue@ptrgdcomes.org)

### **Secrétaire principale :**

Débégoun Marceline SORO: [sorodebegoun@ptrgdcomes.org](mailto:sorodebegoun@ptrgdcomes.org) , [marcellinesoro@gmail.com](mailto:marcellinesoro@gmail.com)

### **Secrétaire principal adjoint :**

Armand Josué DJAH: [djहारmand@ptrgdcomes.org](mailto:djहारmand@ptrgdcomes.org) , [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :**

Elza KOGOU NZAMBA: [elzakogou@ptrgdcomes.org](mailto:elzakogou@ptrgdcomes.org) , [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :**

Claver BOUNDJA: [boundja@ptrgdcomes.org](mailto:boundja@ptrgdcomes.org) , [claver.boundja@umng.cg](mailto:claver.boundja@umng.cg)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :**

Vivien MANANGO: [manangou@ptrgdcomes.org](mailto:manangou@ptrgdcomes.org) , [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:**

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: [yebouekoissy@ptrgdcomes.org](mailto:yebouekoissy@ptrgdcomes.org) , [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### **Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :**

Ekpo Victorien KOUADIO: [ekpo@ptrgdcomes.org](mailto:ekpo@ptrgdcomes.org) , [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### **Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :**

Agnélé LASSEY: [agnelelassey@ptrgdcomes.org](mailto:agnelelassey@ptrgdcomes.org) , [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### **Chargé du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :**

Sanguen KOUAKOU: [sanguenk@ptrgdcomes.org](mailto:sanguenk@ptrgdcomes.org) , [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

### **Trésorière :**

Valérie-Aimée TAKI: [aimeetaki@ptrgdcomes.org](mailto:aimeetaki@ptrgdcomes.org) , [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

Orange Money: (00225) 07 06 86 27 22

MTN Money: (00225) 05 03 89 61 11

FLOOZ Money ou Wave: (00225) 01 03 59 34 36

## **Normes de rédaction**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages (espaces compris).

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrés et disposés dans un ordre logique qui facilite sa compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.

Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix) ; tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citation, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

(Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de

transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013 : 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.

Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.

Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.

Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.

Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à respecter

Pour une contribution théorique et fondamentale

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère transversal de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>de</sup> éd.).
- Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.
- Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique :

Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018)  
[www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

**N.B** : Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante :  
Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex. : A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

# Sommaire

1	<a href="#"><u>Aménagement Urbain Et Insécurité Dans La Ville De Daloa (Côte D'ivoire)</u></a> Auteur(s): DIABAGATE Abou, KAMAGATE Sanaliou, COULIBALY Amadou.....Page : 1-18
2	<a href="#"><u>Quand Le Recyclage Des Déchets Plastiques « Nourrit Des Bouches » A Ouagadougou : Cas Des Femmes De L'association Sachets Woogdba Ouagadougou Paagba (Swop)</u></a> Auteur(s): TENGUERI Yacouba, KABORE Wend Lasida Madeleine.....Page : 19-33
3	<a href="#"><u>Crise Anglophone Au Cameroun Et Codification Des Rapports De Force Au Prisme De La Consolidation De La Décentralisation</u></a> Auteur(s): MEDOU NGOA Fred Jérémie.....Page : 34-51
4	<a href="#"><u>L'ideologie De L'instruction Des Femmes Au Togo Sous La Colonisation (1884-1960)</u></a> Auteur(s): Agnélé LASSEY.....Page : 52-67
5	<a href="#"><u>Mécanismes Communautaires De Mobilisation De L'épargne Et Défis De L'inclusion Financière : Cas Des Associations Villageoises D'épargne Et De Crédit (Avec) Dans Le Département De Bongouanou</u></a> Auteur(s): N'DA Kouassi Pékaoh Robert.....Page : 68-80
6	<a href="#"><u>La Déportation Foncière Et La Saisie De L'agro-Pêcherie Comme Solution Au Conflit Foncier Intercommunautaire Des Peuples Du Logone Et Chari</u></a> Auteur(s): Jean Emmanuel MINKO.....Page : 81-92
7	<a href="#"><u>Fondement De L'ideale Gouvernance : La Perspective Africaine</u></a> Auteur(s): Alain Boulingui Moussavou.....Page : 93-102
8	<a href="#"><u>Radios Confessionnelles Et Promotion De La Coexistence Religieuse En Côte D'ivoire : Cas De La Radio Al Bayane Et La Radio Nationale Catholique (Rnc)</u></a> Auteur(s): SEY Henri Joël.....Page : 103-115
9	<a href="#"><u>Le Problème Du Fondement Naturel De La Justice Chez Aristote</u></a> Auteur(s): Nibaoué Edith DAH.....Page : 116-132
10	<a href="#"><u>La Fragilité Du Despote : Réflexion Philosophique Sur La Tyrannie À La Lumière Du Mvett De Daniel Assoumou Ndoutoume</u></a> Auteur(s): EKOME MFOULOU Jean-Parfait.....Page : 133-146

11	<a href="#"><u>Desacralisation De La Parole Comme Element De Fragilisation Du Pacte Social : Repenser Le Parler Dans L'espace Public Contemporain</u></a> Auteur(s): Lydie Christiane AZAB.....Page : 147-159
12	<a href="#"><u>L'éthique Des Technologies Et Le Développement Durable</u></a> Auteur(s): ABOUDOU Aïcha Stéphanie.....Page : 160-173
13	<a href="#"><u>« Le Phenomene D'alterite Dans Les Cours De Sdl En Contexte Francophone Et Plurilingue Gabonais ».</u></a> Auteur(s): Elza Kogou Nzamba.....Page : 174-193

## **FONDEMENT DE L'IDEALE GOUVERNANCE : LA PERSPECTIVE AFRICAINE.**

### **FOUNDATIONS OF IDEAL GOVERNANCE: THE AFRICAN PERSPECTIVE**

Alain Boulingui Moussavou  
Université Marien Ngouabi, Brazzaville  
[alboulingui@gmail.com](mailto:alboulingui@gmail.com)

#### **Résumé**

Depuis les indépendances et plus singulièrement dès l'instauration du multipartisme, d'innombrables voix se sont élevées pour adresser aux gouvernants éclairages et conseils, voire directives et règles de conduite pour que l'Afrique prenne le train de l'émergence. Aussi, cette analyse s'inscrit non seulement dans la dynamique d'une Afrique à l'aune de la démocratie moderne où la décision politique est l'expression du peuple souverain, mais aussi dans la possibilité de penser un gouvernant qui puisse être un référentiel. Pour ce faire, nombre de préalables que sont les arts de la paix, de l'éducation et de la démocratie doivent constituer la trame de fond de ce gouvernant pour que l'idéale gouvernance permette au continent de connaître aussi ses révolutions en vue de son accession au pinacle des continents vraiment indépendant. En exigeant que le gouvernant incarne ces vertus et ces valeurs spécifiquement objectives, l'Afrique refuse de demeurer la terre des paradoxes.

**Mots-clés :** Afrique, démocratie, développement, gouvernant, idéale gouvernance.

#### **Summary**

Since independence and more particularly since the establishment of the multiparty system, countless voices have been raised to address governments with insights and advice, even directives and rules of conduct for Africa to take the train of emergence. Also, this analysis is not only part of the dynamics of an Africa in the light of modern democracy where political decision is the expression of the sovereign people, but also in the possibility of thinking of a ruler who can be a reference. To do this, a number of prerequisites, such as the arts of peace, education and democracy, must constitute the basic framework of this ruler so that the ideal governance allows the continent to also know its revolutions with a view to its accession to the truly independent pinnacle of continents. By demanding that the ruler embody these virtues and these specifically objective values, Africa refuses to remain the land of paradoxes.

**Key words:** Africa, democracy, development, governing, ideal governance

## Introduction

Si la gouvernance constitue un élément fondamental du développement durable et affiche son importance dans les interventions sectorielles comme la gouvernance politique, économique, urbaine, foncière, hospitalière, universitaire etc., la possibilité d'un gouvernant qui soit le miroir des autres gouvernants pour la jeune démocratie africaine est une composante essentielle de l'action à engager à l'appui de la « sécurité humaine »<sup>1</sup> au sens large. A ce titre, la problématique du gouvernant constitue la trame de cet article qui rompt avec la plupart des réflexions devenues « classiques » du fait qu'elles ont traités la gouvernance sous les seuls angles de la gouvernance politique et socio-économique pour épouser une approche transversale et sectorielle. En cette optique, existe-t-il un continent plus exposé à toute sorte d'acidités que celles qui déchirent et morcellent l'Afrique ? A partir de cette question qui met très sûrement en avant le point le plus important de la politique africaine à savoir le maintien de l'unité pour un développement fondé en raison, nous allons réunir un florilège varié de perspectives en nous servant de la démarche hypothético-déductive. Pour ce faire, deux axes constitueront l'ossature cette analyse. Le premier s'attèlera à indiquer comment l'Afrique atteindra le stade d'un continent démocratique à partir de l'idéale gouvernance. Le deuxième axe, donnera les modalités sans lesquelles une telle perspective n'est pas possible.

### 1. Penser un gouvernant pour une Afrique démocratique

#### 1.1. Frontispice fondant l'examen du gouvernant

Chaque élection organisée en Afrique se veut démocratique. Or, dans l'imaginaire du politique, seul un dupe peut organiser une élection pour la perdre. Ainsi, « conscients de [cela], ceux qui sont aux pouvoirs (...) ont pris le malin plaisir d'organiser des élections acquises à leur cause. Dès lors, la défaite devient inenvisageable. Organiser une élection et la perdre est une humiliation insupportable » (A. Boulingui Moussavou, 2021, p. 99). Cette vision fait perdre à la démocratie « tout son potentiel révolutionnaire hérité des Lumières. Instrumentalisée, elle n'est plus qu'une idéologie devant permettre la conservation des positions dominantes acquises » (P. Nzinzi, 2000). Partant de ce constat, il nous revient de proposer une analyse qui fait l'effort de penser le profil de qui doit être à la tête de la magistrature suprême. Car, l'épineuse question de qui doit gouverner est à l'origine de tous les débats contemporains.

Considérant que la plasticité de la nature humaine, chez Platon, fait que l'homme oscille entre sauvagerie et destinée divine et sachant que dans le *Politique*, tout comme dans la *République* et les *Lois*, il traite de la posture qu'il convient d'avoir pour obtenir le consentement des gouvernés ; et considérant que pour Avicenne, « le but véritable de la cité juste n'est pas le perfectionnement des hommes dans et par la vie politique, [mais] c'est [surtout] la préparation au retour vers Dieu » (M. Sebti, 2019) ; une redevabilité à la perspective antique incarné par Platon et médiévale symboliser par la pensée arabo-musulmane peut nous permettre d'extirper les modalités que doivent remplir le gouvernant africain. Autrement dit, à l'heure des mutations technoscientifiques, le continent gagnerait à définir au préalable le type de personne qui devrait être à la tête de chaque Etat.

---

<sup>1</sup> Notion inventée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dont les objectifs poursuivis renvoient entre autres, à des questions en rapport avec les moyens d'existence liés à la paix et au développement.

## **1.2. Les anciens et l'idée du gouvernant**

Lorsqu'on se réfère au corpus platonicien qui met en avant la question du développement reposant sur le pouvoir et le politique, on se rend bien vite compte que le roi, notamment le philosophe-roi doit être à la tête de l'État pour que la Cité soit non seulement en paix, mais aussi pour qu'elle se développe. Le philosophe-roi, on le sait, est celui qui a contemplé les Idées. Il est donc oint de connaissances qui lui permettent de mieux distinguer le vrai d'avec le faux. Le philosophe doit donc être au pinacle de l'État parce que par le bon usage de sa raison il devient maître et possesseur de la bonne gouvernance. Autrement dit, le roi-philosophe c'est l'homme le plus conforme à la loi juste. Car, sans justice, personne ne pourrait être roi, et sans loi il n'y a pas de justice. Comprendons donc que le juste est dans la loi et la loi est la cause du juste et le roi est soit la loi vivante, soit le magistrat qui se conforme à la loi. Donc c'est pour ces raisons qu'il est le plus juste et le plus conforme à la loi. C'est dans cette configuration que s'inscrit Xénophon qui, dans la *Cyropédie*, définit le bon législateur comme « loi voyante » (Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 1, 22).

En regardant ce qui s'est passé en Afrique dès les indépendances, force est de constater que tous ceux qui avaient été mis à la tête des États savaient juste lire et écrire. Ils ne pouvaient pas, dans leur majorité, faire preuve de rationalisation au sens platonicien. Avec Platon, la légitimité du roi-philosophe ou philosophe-roi est rendu possible par la nature de son âme faite d'or. De ce fait, la perspective platonicienne ne peut s'appliquer en Afrique que si la philosophie politique contemporaine africaine arrive à tenir compte des visées pratiques du politique pour penser celui-ci dans sa complexité, à la fois comme espace des possibles et comme espace d'expérimentation des conduites humaines sous les aspects individuels et collectifs. Penser un gouvernant qui soit un référent pour les autres revient à interroger les dynamiques sociales en cours en Afrique tout en voyant comment celles-ci peuvent participer à l'évolution démocratique et par ricochet au développement du continent. L'élaboration du profil du gouvernant idéal s'inscrit, entre autres, dans la mouvance platonicienne qui, pour ce faire, nécessite l'adoption d'une approche nouvelle. Cette approche consiste à mettre en place la régularité commune et la rationalité politique indispensable au renouveau politique africain. En effet, lorsque nous prenons pour point de départ la configuration théorique qui appréhende philosophiquement la politique comme lieu d'effectivité de la raison pratique ; puis en saisissant l'opportunité que nous offre la démocratie sans négliger l'étroite articulation qui existe entre le principe individuel et le principe communautaire, on se rend compte que cette inscription dans la mouvance platonicienne doit, au nom de l'exigence de la modernité politique africaine, accepter le principe démocratique.

## **1.3. L'idéale gouvernance comme leitmotiv de développement**

Les changements politiques intervenus en Afrique au cours des années 1990 ainsi que le *printemps arabe* qui débuta le 17 décembre 2010 sont autant de faits qui ont suscité un vent d'espoir capable de relativiser le pessimisme ambiant d'un continent qui serait dans une dérive constante. En effet, l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de pays pauvres. Et malgré les programmes d'ajustements structurels, et les aides multiformes sous forme

d'emprunt, force est de constater que ces pays « (...) n'ont jamais connu la croissance attendue. La région à laquelle nous avons accordé le plus d'attention, l'Afrique subsaharienne, a eu une croissance nulle » (W. Easterly, 2006, p. 10). C'est ici le lieu de dire que l'idéale gouvernance n'admet pas la médiocrité de la mauvaise gouvernance. Telle est l'évidence qui s'imposa lors des négociations de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation pour le Burundi le 28 août 2000. Pendant ces assises, toutes les parties prenantes avaient compris que l'absence de l'idéale gouvernance était à l'origine des différentes crises qu'avait traversées le Burundi.

Il faut dire que cela n'est pas seulement valable pour le Burundi mais pour l'ensemble des Etats africains. Il ne suffit pas d'inscrire la bonne gouvernance au cœur des textes fondateurs du pays pour prétendre atteindre cet objectif. Il faut une éducation à l'idéale gouvernance qui permette à tous les acteurs d'avoir la volonté de s'engager à

construire un ordre politique et un système de gouvernement inspiré des réalités (...) [de chaque] pays et fondé sur les valeurs de justice, de primauté du droit, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des libertés et droits fondamentaux de l'individu » (République du Burundi, Loi No1/010 du 18 mars 2005).

A l'horizon de ce qui précède, une éducation à la bonne gouvernance, sur tous les plans, est loin d'être une utopie. L'éducation à la bonne gouvernance est ce processus de prise de conscience et de conscientisation dont les manifestations sont l'émergence d'une classe gouvernante pragmatique et volontaire, une société civile dynamique et responsable, de même qu'une presse libre et objective.

De plus, les notions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption cesseront d'être des notions vides lorsqu'elles ne s'aligneront plus exclusivement sur les priorités définies par les bailleurs internationaux en occultant les réalités endogènes de chaque Etat. Mais, il faudrait aussi que la prise en compte des réalités endogènes se fasse de manière objective. C'est en cela que les pays africains limiteront l'influence externe et redonneront une place centrale à l'Etat. Bien que le plus souvent, l'influence exercée par les bailleurs de fonds se situe avant tout au niveau bureaucratique dans une moindre mesure et étatique au pire des cas, les questions de « bonne gouvernance » demeurent toujours un processus hautement politique (Cartier-Bresson, 2000, p. 144). Il faut donc un idéal de gouvernance pour que les standards internationaux n'entrent plus en contradiction avec les modalités de reproduction du pouvoir. De même, il ne faut plus que lesdites modalités s'opèrent selon d'autres normes que celles préconisées par la bonne gouvernance.

## **2. Les régimes politiques à l'épreuve de l'équilibre acido-basique**

### ***2.1. Le citoyen et le temps de la méthode***

Si en ce XXIème siècle tout le monde peut se prévaloir d'être citoyen, il faut dire que cela n'était pas *de facto* le cas dans l'antiquité. En effet, pour les anciens, « le caractère distinctif du citoyen, c'est la participation aux fonctions de juge et de magistrat ; cette définition générale varie suivant les gouvernements, et s'applique surtout au citoyen de la démocratie » (Aristote, 2005, p. 123) Mieux, dans l'Athènes démocratique des Vème - IVème siècles avant Jésus-Christ, les débats sur la relation entre le citoyen, désormais conscient de sa liberté et de ses

droits, et l'État, régi par un code de lois auxquelles tous devaient respect et obéissance, suscitaient de belles empoignades dans les milieux intellectuels. Le nom de citoyen ne convenait donc qu'aux membres d'un État démocratique.

De ce fait, « on n'est pas citoyen par le fait seul du domicile [...] Le citoyen, c'est l'individu qui peut avoir à l'assemblée publique et au tribunal voix délibérante » (Aristote, *idem*). Avoir une « voix délibérante » signifie que notre voix compte dans la mesure où elle est prise en compte. A la vérité, si nous sommes d'équerre avec Aristote pour dire que le vocable de citoyen s'applique surtout au système démocratique, il va sans dire que les dirigeants africains qui embrigadent les arts de la démocratie que sont la liberté d'expression, l'alternance politique ou encore qui usent de « la philosophie du pouvoir à vie par la modification, les rectifications et les tripatouillages constitutionnels » (A. Boulingui Moussavou, *op cit.*, p. 145) ne peuvent pas se prévaloir d'être des citoyens dans la mesure où leur peuple n'appartient pas à la classe des citoyens.

Au regard de ce qui précède, le continent a plus que besoin de se développer pour sortir des abîmes de la pauvreté. En d'autres termes, le continent a besoin d'accéder à l'économie de marché, à la concurrence mesurée, à l'esprit d'entreprise etc. Pour ce faire, il faudrait d'abord résoudre la problématique liée à la gestion des « programmes de développement et des budgets d'investissement [qui] atteignent difficilement les 1/5 de leur réalisation et de leur exécution. [car], le détournement des fonds est devenu le Pari Mutuel du Ngoudouana (PMN) » (A. Boulingui Moussavou, *op cit.*, p. 198). La méthode consiste donc non seulement à lutter contre la corruption, l'impunité et le copinage, mais aussi à accéder à une indépendance réelle. A cet effet, l'idéale gouvernance passe d'abord par l'indépendance financière et monétaire.

Le développement d'un État est corrélé à la gestion de l'outil monétaire et budgétaire. Il faut que l'Afrique dans son entièreté ait sa propre monnaie et sa propre Banque centrale et que toutes les ressources issues de la vente des matières premières du continent soient déposés dans cette Banque centrale africaine. Telle est la vérité de la réalité qui donnera du poids à l'Union Africaine et donc à l'atteinte des objectifs africains de développement (OAD). L'absence d'une telle banque est une acidité pour le financement du développement. Ce développement disharmonieux qui a donné lieu au vocable « les Afriques » comme s'il l'Afrique était un ensemble d'îles. Si l'argent est le nerf du développement, ne pas avoir le contrôle de son destin monétaire et se dire indépendant est une imposture. Signalons qu'au sein de la zone CFA les difficultés sont telles que le franc CFA de la CEMAC n'est pas valable dans la zone CFA de l'UMOA, autrement dit un billet de francs FCFA du Congo, du Gabon ou du Cameroun n'est pas valable en Cote d'Ivoire ou au Sénégal encore moins au Bénin qui sont pourtant tous des pays du CFA. Cette réalité qui justifie, entre autres, « les Afriques » est un impératif que l'idéale gouvernance corrige du fait de la convergence de l'objectif commun de souveraineté. Ainsi ne doivent plus être les choses parce que :

L'historicité d'un peuple se mesure ...à la capacité des différentes composantes de la Nation qui la constituent à se déterminer résolument, en toute conscience et en toute bonne foi, comme sujets porteurs et donateurs actifs de sens et d'histoire. Non des humains simplement agis de l'extérieur et sujets à la contemplation du déroulement de l'histoire, mais bel et bien des êtres agissants effectivement. (A. Boulingui Moussavou, *op cit.*, p. 187)

## 2.2. De l'interdiction d'interdire la loi

Lorsque la providence divine abandonne les hommes, ils doivent se prendre en charge et instaurer les conditions qui rendent leur vie commune possible. Si la loi est à ce sujet nécessaire, c'est parce que les hommes ne sont pas guidés par la providence divine. Pour ce faire, l'idéale gouvernance gage de développement œuvre en vue de l'intérêt général et fait en sorte que le commandement et l'obéissance s'entendent dans le contexte du gouvernement d'hommes libres. Aussi, le gouvernant idéal qui serait miroir des autres gouvernants gouverne en se servant de la loi issu du consensus général tout en sachant qu'il a affaire à des hommes libres, et que ces derniers obéissent comme des hommes libres et non comme des esclaves. L'obéissance à la loi incombe ici tant au gouvernant qu'aux gouvernés puisque « la nécessité d'obéir aux lois n'entame en rien la dignité du citoyen : l'obéissance, au contraire, est pour celui qui la pratique, une école de commandement. » (S. Diouf Mame, 2012, p. 179)

« Le gouvernement et la constitution étant choses identiques, et le gouvernement étant le maître suprême de la cité, [si le gouvernant gouverne] dans l'intérêt général, la constitution est nécessairement pure ; quand [il gouverne] dans [son] propre intérêt (...) la constitution est déviée de son but » (Aristote, *idem*). De là, naît le désir de fossilisation au pouvoir et son corolaire de tensions et violences. N'étant pas sortie de cette broussaille qui donne envie à chaque dirigeant de devenir un fossile en multipliant les mandats ou en se positionnant comme le candidat naturel dont seul le décès marque la fin de sa mandature, l'existence d'un gouvernant qui puisse être le miroir ou l'exemple des autres s'impose en Afrique. Car, dans l'*Ajax* de Sophocle, le chef Ménélas déclare que « le pays où l'on peut à sa guise (...) faire tout ce que l'on veut, même avec des vents favorables, finit par aller au fond » (Sophocle, *Ajax*, 1082-1083. Cf. Sophocle, *Antigone*, 672-676.) L'interdiction de porter atteinte à la loi nous rappelle tout simplement que la conformité à la loi est une condition *sine qua non* de tout État considérable et harmonieux. Et, « Protagoras ne transigeait pas sur le respect dû aux lois : quiconque les foulait aux pieds était bon à subir la peine de mort, en tant que plaie de l'État » (S. Diouf Mame, *op cit.*, p. 177)

L'Afrique n'étant pas un continent à l'état de nature, le respect de la loi demeure un impératif catégorique. Aucun passe droit n'a droit de cité, car l'idéale gouvernance qui s'appuie aussi sur l'autorité politique commande à tout gouvernant de se former en étant d'abord lui-même obéissant vis-à-vis de la loi. Car, nul ne peut apprendre à commander un corps de cavalerie sans d'abord être cavalier. Nous ajouterons qu'il faut qu'une bienveillance soit fournie par le gouvernant envers la loi. Autrement dit, la rhétorique politique ne doit son efficacité et sa stabilité qu'à un ancrage préalable dans une réflexion sur les vertus fondamentales de l'interdiction absolue d'interdire la loi. Pour ce faire, il est opportun que la séparation des pouvoirs soit une évidence, c'est-à-dire qu'il faut que l'exécutif cesse d'utiliser sa main agissante pour manipuler le pouvoir judiciaire. Cette inséparabilité, finalement, fait que le magistrat dont la nomination dépend *ipso facto* de l'exécutif éprouve des difficultés à mettre en application la loi.

Il est nécessaire de disposer de loi (*sunna*) et d'équité (*'adl*). Afin d'avoir la loi et l'équité, il est nécessaire d'avoir un législateur et un dispensateur de justice. Ce dernier, en tant qu'il s'adresse aux hommes et les incite à adhérer à la loi doit nécessairement être un homme [exemplaire]. [Le législateur] ne

peut pas laisser les hommes à leurs opinions concernant la loi, car alors ils divergent, chacun considérant comme juste ce que les autres lui doivent et injuste ce qu'il doit aux autres (...) Il est donc nécessaire qu'un prophète existe, et il est nécessaire que ce soit un [gouvernant]. (Avicenne, 2018, X, 2, p. 115).

Ce gouvernant, comparé au prophète, assure une fonction médiatrice indispensable entre le monde céleste et le monde terrestre ; dans la mesure où il est pleinement doté de la capacité de gouverner conformément à l'ordonnement des moyens de subsistance et du bien lié à la vie dans l'au-delà. A ce niveau de comparaison, notons que Leo Strauss qui se réfère à l'*Épître sur les parties des sciences intellectuelles* d'Avicenne, affirme que « le but de la prophétie est politique » et que « la fonction pratique la plus excellente du prophète n'est pas la mantique, mais la direction politique » (L. Strauss, 1988, p.129). Nous constatons bien que cette capacité à fonder l'État que confère Avicenne au gouvernant miroir des autres gouvernants tient de ce qu'il est capable de mener les hommes à la fois vers la perfection sensible et vers la perfection intelligible. Cette comparaison, en somme, permet à Avicenne d'introduire le prophète dans sa réflexion concernant l'idéale gouvernance.

Nous remarquons qu'avec Avicenne, il est difficile de liquider ou exclure la révélation. Et, la prise en compte de ce fait qui consiste à mêler foi et politique, nous fait mieux saisir l'essence du platonisme politique chez les penseurs arabo-musulmans qui se réclament de la *falâsifa*<sup>2</sup> et comprenons en même temps pourquoi ils ont proposé une interprétation de la prophétie d'ordre psychologique et métaphysique, plutôt qu'une lecture traditionnelle fondée sur la défense des miracles. À partir de cette idée soutenue par Avicenne, nous pouvons développer une argumentation visant à montrer que le visage d'un envoyé de Dieu peut inspirer le gouvernant africain. Mais, cette inspiration n'aura de sens que si chaque dirigeant fait de l'éducation son leitmotiv. Parce que :

la démocratie est en train de connaître des développements inédits en Afrique, où son utilisation par les forces conservatrices semble aboutir à l'invention de ce que l'on pourrait appeler «démocratisme», idéologie dans la plénitude de sa «puissance de réalisation» (Lyotard), c'est-à-dire dans son lien originaire avec les pratiques matérielles, en l'espèce avec l'exercice et la conservation du pouvoir (P. Nzinzi, 2000/1).

La démocratie comme système de gouvernement a été précédée par un long effort d'affranchissement spirituel au cours duquel s'est dégagée la reconnaissance de la liberté foncière de la personne humaine. Elle est donc foncièrement liée à l'idée de liberté.

### ***2.3 Du gouvernant idéal : de la posture salomonienne à la dynamique tirmidhienne***

---

<sup>2</sup> Il s'agit de la philosophie islamique de source grecque qui intègre les sciences de la nature et les fondements logiques et métaphysiques. Autrement dit, c'est le « *mode de pensée philosophique hérité de la pensée grecque, dans sa spécificité pure, et exprimé dans des écrits de genre également spécifique* » Jean Jolivet, 1981, « *La pensée philosophique dans ses rapports avec l'Islam jusqu'à Avicenne* », in *L'Islam : la philosophie et les sciences*, Paris, Les Presses de l'Unesco, p. 36.

Lorsque l'on consulte la *Métaphysique du Sifâ* notamment le chapitre inaugural de sa conception de la société « juste », qui est le deuxième chapitre du livre X, Avicenne considère que le besoin (*al-ḥagga*) est le principe fondateur de toute société. Autrement indiqué, les hommes ne peuvent individuellement se suffire à eux-mêmes. Ils doivent s'associer pour échanger le produit de leur travail. La société est donc caractérisée d'abord comme un lieu d'échange de services, une association d'intérêts entre les particuliers. Avicenne poursuit son développement en concluant que l'homme ne peut vivre hors de la société, car c'est dans cette structure organisée que chacun fournit à l'autre ce dont il a besoin pour sa survie. Ainsi, il n'y a pas de vie possible pour l'homme hors de l'association avec ses semblables. Le besoin dû au fait que l'homme qui vit isolé ne peut se suffire à lui-même incite donc les hommes à s'associer. L'existence d'un groupe social rend nécessaire une organisation commune en vue d'un bien commun. Il faut à la tête de cette organisation un homme oint de vertu et de prudence.

Si à la tête de l'État se trouve un gouvernant qui agit vertueusement non seulement comme le roi David, mais aussi prudemment comme Salomon, la paix sera la chose la mieux partagée au sein et en dehors de son État. Cette sagesse et cette prudence qui doivent habiter le gouvernant miroir des autres gouvernants est la résultante de son éducation dont la vigueur favorise le bon voisinage. Si Salomon a su maintenir le royaume d'Israël en paix c'est parce qu'il a été inspiré par son père, de même le gouvernant miroir inspirera par sa *virtù* les autres gouvernants. En d'autres termes, « par ces exemples, (...) un prince excellent peut se maintenir ; mais après un prince faible, aucun royaume ne peut se maintenir, s'il n'est pas maintenu, comme celui de France, par ses institutions » (N. Machiavel, 2004, p.132-133).

Si nous convenons que part la vertu et les arts de la paix et du développement, le gouvernant miroir va permettre aux autres gouvernants d'agir désormais avec prudence et sagesse, alors l'éducation à la paix et à la bonne gouvernance se présente comme une *technè* de l'État. Si cette perspective s'inscrit dans le droit fil du jugement de Salomon réputé infailible, alors l'idéale gouvernance se veut aussi infailible en ses fondements en tant qu'espace fédérateur. C'est dans ce cadre conceptuel que l'éducation prend tout son sens et sa place comme élément fondateur de l'État. Comprenons tout simplement que tous les hommes d'État doivent agir de telle sorte « qu'ils ne pussent disposer de tout le reste que conformément à ce que les lois [prescrivent] » (N. Machiavel, *op cit.*, p. 121). A l'horizon de ce qui précède, Jacques-Bénigne Bossuet (2012) semble river le clou en indiquant, en substance, que Dieu veut que l'État soit magnifique pour imprimer aux peuples un certain respect. Sans doute Bossuet n'invente-t-il rien, car cela fait longtemps que l'Afrique médite sur le faste des hommes d'État au détriment des populations.

Celui qui accomplit ce qui est blâmable, enfourche son désir et persiste dans cette voie avec toute la rapacité de son âme charnelle. Si l'on veut lui interdire ce mal, il est à craindre que cela ne soit pas accepté de sa part et qu'il ne réussisse pas à s'en affranchir et, même, qu'il plonge plus profondément encore dans les activités blâmables et dans la corruption. En effet, l'âme est butée et ne veut pas toujours accepter les conseils. Elle a besoin que l'on attende le moment propice où elle sera en état d'accepter, étant devenue raisonnable. Pour cela, il faut que celui qui donne ce conseil soit vraiment apte à le faire (Al-Hakim Al-Tirmidhî, 2006, section 1, p. 224).

L'idéale gouvernance n'admet aucun complexe. En effet, le complexe (*uqda*<sup>3</sup>) lie le cœur lorsque quelque vicissitude nous atteint (Al-Hakim al-Tirmidhî, *opt cit.*, section 27, p. 275). De ce fait, un gouvernant qui se sent complexé finit par se croire supérieur non seulement aux autres, mais aussi à la loi. Il ne peut, dans ce cas, supporter d'être affecté par quoi que ce soit au point où « la rancœur s'installe dans son âme et il se forme un nœud (complexe) dont le cœur n'arrive pas à se défaire » (Al-Hakim al-Tirmidhî, *Idem*). Le complexe est donc la sœur jumelle du narcissisme et Tirmidhî estime qu'il ne suffira pas d'être véridique pour prétendre être un bon gouvernant alors que le complexe ou le narcissisme nous rongent. Pour faire face au complexe, il faut allier la vérité, la sincérité et le pardon. Suivant Al-Hakim al-Tirmidhî, l'idéale gouvernance entendue comme gage d'un développement fondé en raison pour une Afrique démocratique n'est possible qu'entre les mains d'un gouvernant qui saura éduquer ses concitoyens tout en réglementant leur comportement par l'application des règles de l'interdiction du mal et de l'invitation à réaliser le bien, sans que la moindre parcelle de son « moi » ne s'imisce dans sa tâche. Un tel choix est en fait le seul qui permette de bâtir une Afrique juste, à l'abri de tous les excès et de toutes les dérives du pouvoir.

## Conclusion

Pour ne pas périr, l'Afrique doit connaître une métamorphose et celle-ci passe par sa capacité à inventer un type de dirigeant qui soit l'incarnation non seulement des valeurs africaines, mais aussi des aspirations objectives pour un développement soutenu par les faisceaux de la raison. En cette perspective, nous convenons que l'idéale gouvernance est une perche pour l'Afrique, en cela qu'elle est cette connaissance qui permet de gouverner un État en déterminant et réalisant le bien des citoyens tout en préservant les arts de la paix et de la bonne gouvernance. Nous avons aussi noté que l'amélioration de l'Afrique passe par l'amélioration, via l'éducation, des comportements de chacun des individus qui la composent. Car, on peut avoir des gouvernants humanistes et respectueux des lois, mais si la population n'est pas éduquée et instruite, la claire lumière du développement et de la démocratie aura du mal à prendre forme. Nous croyons donc que le gouvernant dont à besoin l'Afrique doit être « à l'image d'un Josué ou d'un Salomon, choisis, prédestinés par Dieu pour guider le peuple sur le chemin de la rédemption » (J. Cornette, 2002, p. 114).

---

<sup>3</sup> Terme arabe utilisé pour désigner le complexe en psychanalyse moderne.

## Référence bibliographique et sitographique

- ARISTOTE, 2005, *La Politique*, Traduction et notes J. Tricot, Paris, Vrin.
- AL-TIRMIDHI H., 2006, *Le livre des nuances : Ou de l'impossibilité de la synonymie*. Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner.
- AVICENNE, 2018, *Le Kitâb al-Sifâ (Livre de la guérison)*, Paris, Vrin.
- BOULINGUI MOUSSAVOU A., 2021, *Haleine politique*, Paris, Saint Honoré.
- BOSSUET J-B., 2012, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*. Charleston Caroline du Sud, Nabu Press.
- CARTIER-BRESSON J. (dir.), 2000, « Corruption, libéralisation et démocratisation », *Revue Tiers Monde*, vol. 41, n° 161 in Jacquemot.
- CORNETTE J., « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », dans R. HALEVI (dir.), *Le savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002,
- EASTERLY W., 2006, *Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?* Paris, Éditions d'Organisation.
- MACHIAVEL N., 2004, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, trad. A. Fontana et X. Tabet, Paris, Gallimard (Bibliothèque de Philosophie).
- République du Burundi, Loi No1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la constitution de la République du Burundi
- STRAUSS L., 1988, *Maïmonide*, essais rassemblés et traduits par R. Brague, Paris, PUF.
- NZINZI P., 2000/1, « Démocratie en Afrique : l'ascendant platonicien », in *Politique africaine*, N° 77, Éditions Karthala pages 72 à 89. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-1-page-72.htm>
- SEBTI M., 2019, « Le gouvernement selon Avicenne. Providence divine et statut de la politique dans la *Métaphysique du Šifâ'* » in *Archives de Philosophie*, Tome 82, pages 719 à 728, [en ligne] (page consultée le 21/04/2023) <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2019-4-page-719.htm#no13>
- SOW DIOUF M., 2012, État et citoyen dans la Grèce antique (Ve/IVe s. av. J.-C.). In: *Troïka. Parcours antiques. Mélanges offert à Michel Woronoff. Volume 2*. Besançon : Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité. pp. 173-190. (Collection « ISTA », 1225), [en ligne] (page consultée le 01/05/2023) [https://www.persee.fr/doc/ista\\_0000-0000\\_2012\\_ant\\_1225\\_1\\_3644](https://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_2012_ant_1225_1_3644)
- XENOPHON, 1980, *Cyropédie*, tome III, livres VI-VIII. Texte établi et traduit par E. Delebecque. In: *Revue des Études Grecques*, tome 93, fascicule 442-444, Juillet-décembre. pp. 576-577, [en ligne] (page consultée le 10/05/2023) [https://www.persee.fr/doc/reg\\_0035-2039\\_1980\\_num\\_93\\_442\\_4301\\_t2\\_0576\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_1980_num_93_442_4301_t2_0576_0000_2)